

## Affaire T-24/93 R

### Compagnie Maritime Belge Transport NV contre Commission des Communautés européennes

« Concurrence — Procédure de référé — Intervention —  
Confidentialité — Sursis à exécution »

Ordonnance du président du Tribunal du 13 mai 1993 ..... II - 544

#### Sommaire de l'ordonnance

1. *Procédure — Intervention — Référé — Personnes intéressées — Litige au principal relatif à la validité d'une décision d'application des règles de concurrence — Entreprise plaignante [Statut (CEE) de la Cour de justice, art. 37, alinéa 2; règlement de procédure du Tribunal, art. 115]*
2. *Procédure — Intervention — Communication des actes de procédure aux parties intervenantes — Dérogation — Traitement confidentiel [Statut (CEE) de la Cour de justice, art. 37, alinéa 2; règlement de procédure du Tribunal, art. 116, § 2]*
3. *Référé — Conditions de recevabilité — Recevabilité du recours principal — Recours au principal n'apparaissant pas prima facie irrecevable — Recevabilité (Traité CEE, art. 185 et 186; règlement de procédure du Tribunal, art. 104, § 2)*
4. *Référé — Sursis à exécution — Sursis à l'exécution d'une décision en matière de concurrence — Conditions d'octroi — Préjudice grave et irréparable — Notion — Risque futur, incertain et aléatoire — Exclusion (Traité CEE, art. 85, 86 et 185)*